



Ministère
de l'écologie,
du Développement
durable
et de l'énergie



MINISTÈRE
DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,
ET DU DIALOGUE SOCIAL

Portail du

service national d'assistance

HELPDESK

REACH - CLP



membre du HelpNet.

Présente les Webinars CLP

Contact: reach-clp-helpdesk@ineris.fr

 **N° Indigo 0 820 20 18 16**

0,09 € TTC / MN





Ministère
de l'écologie,
du Développement
durable
et de l'énergie



MINISTÈRE
DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,
ET DU DIALOGUE SOCIAL

Portail du

service national d'assistance

HELPDESK

REACH - CLP



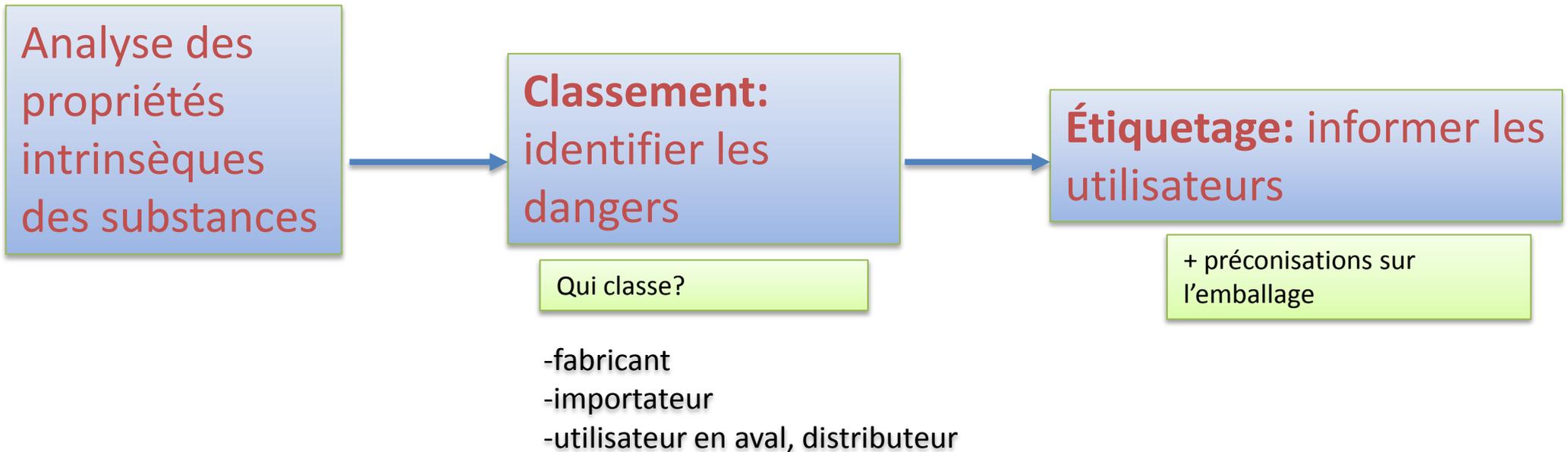
membre du HelpNet.

1. PRESENTATION GENERALE DU REGLEMENT CLP



Du CLP (Classification, Labelling and Packaging)...

Objectif: protéger les utilisateurs et l'environnement



...au GHS

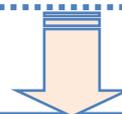
Constat (ONU)

**Divergence
des lois et
règlements**

Diversité des définitions des dangers

Prescription d'**étiquettes** et de **FDS différentes** pour un même produit chimique selon les pays

Exigences **non harmonisées entre secteurs** dans un même pays

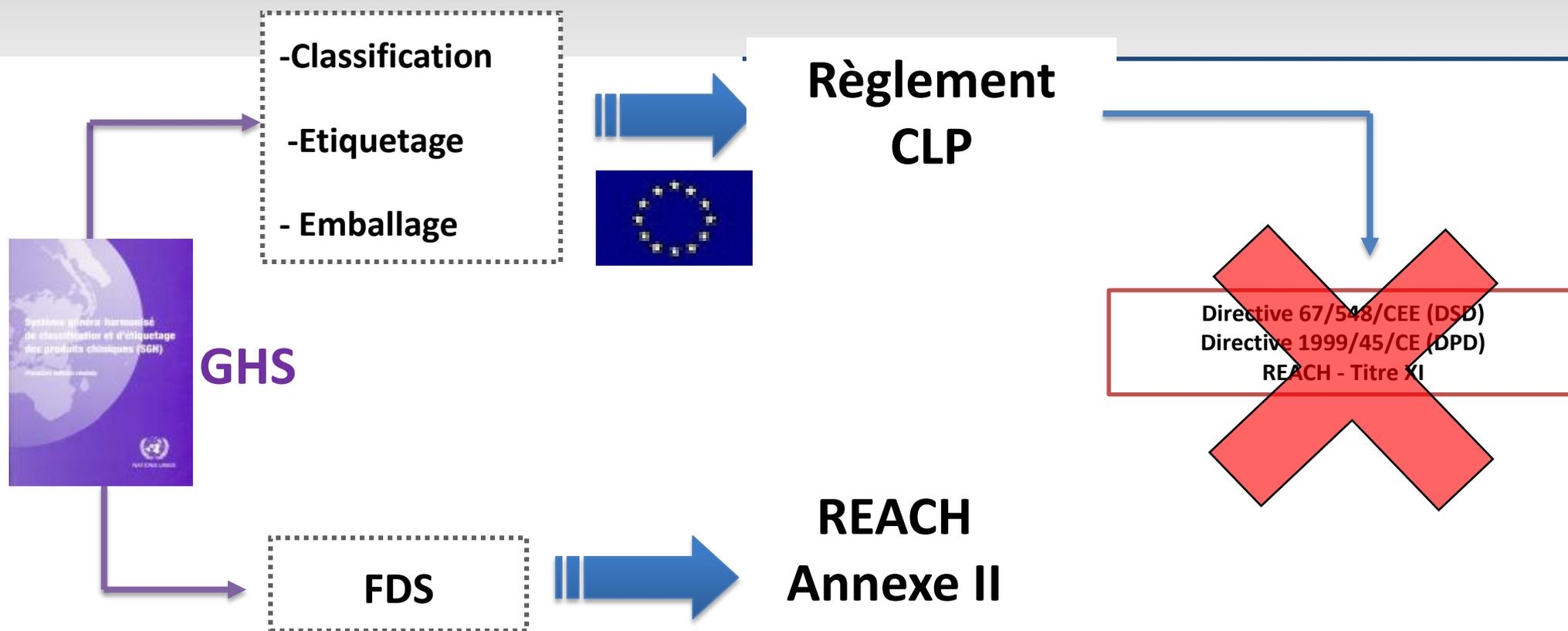


Complexité pour les entreprises engagées dans le commerce international

Complexité de mise au point d'un système de classification et d'étiquetage

Absence de système dans de nombreux pays

Mise en place du GHS au niveau européen: le règlement CLP



- application de l'approche modulaire pour mettre en place le système le plus proche possible du système actuel
- pas de diminution de la protection par rapport au système actuel

Le GHS a été repris en quasi-totalité

Les dispositions européennes spécifiques ont été reprises.

Le règlement CLP : Approche globale en 5 points

- ❖ **Harmoniser** les règles relatives à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges
- ❖ Obligation aux entreprises de **classer et d'étiqueter** leurs substances et mélanges
- ❖ Obligation aux entreprises de **notifier** les classifications des substances à l'ECHA
- ❖ Dresser une liste de substances ayant une **classification et un étiquetage harmonisés** au niveau communautaire (annexe VI)
- ❖ Etablir un **inventaire des classifications et des étiquetages**, constitué de l'ensemble des notifications et des classifications et étiquetages harmonisés

CLP: quelques modifications...

Ancien système existant: DSD-DPD*

Règlement CLP

Terminologie:

Préparations

Mélanges

Définition des dangers

15 Catégories de danger

28 Classes de danger
(nature du danger)

Critères de classification (et seuils)

Divisées en catégories de danger
(degré du danger)

Étiquetage: nouveaux pictogrammes

*DSD: Directive Substances Dangereuses 67/548/CE
DPD: Directive Préparations Dangereuses 1999/45/CE



Annexe I chap 4

- Danger pour la couche d'ozone
- Danger pour le milieu aquatique

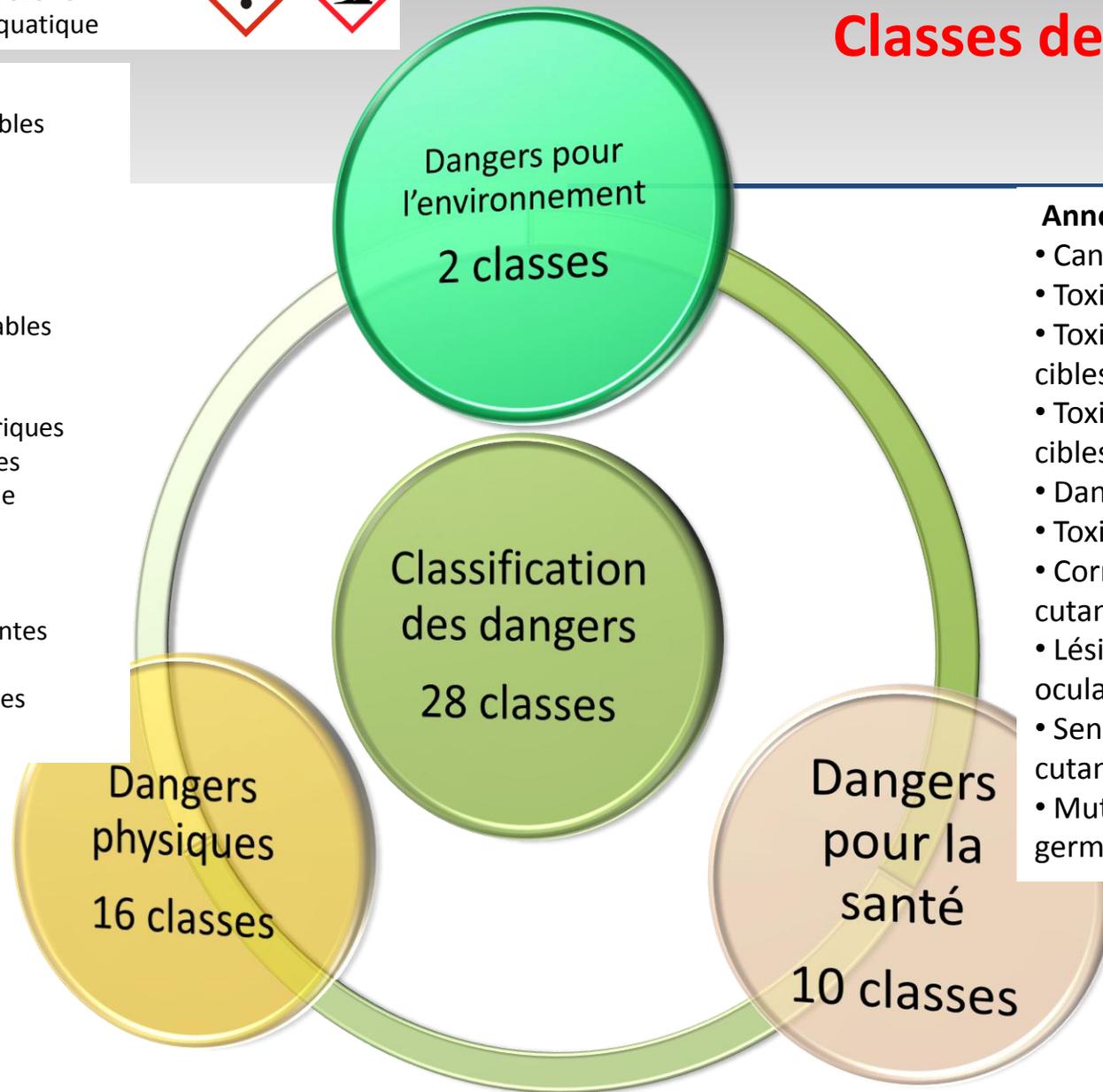


Annexe I chap 2

- Matières et objets explosibles
 - Gaz inflammables
 - Aérosols
 - Gaz comburants
 - Gaz sous pression
 - Liquides inflammables
 - Matières solides inflammables
 - Matières autoréactives
 - Liquides pyrophoriques
 - Matières solides pyrophoriques
 - Matières auto-échauffantes
 - Matières qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz
- Inflammables
- Liquides comburants
 - Matières solides comburantes
 - Peroxydes organiques
 - Matières corrosives pour les métaux



Classes de danger

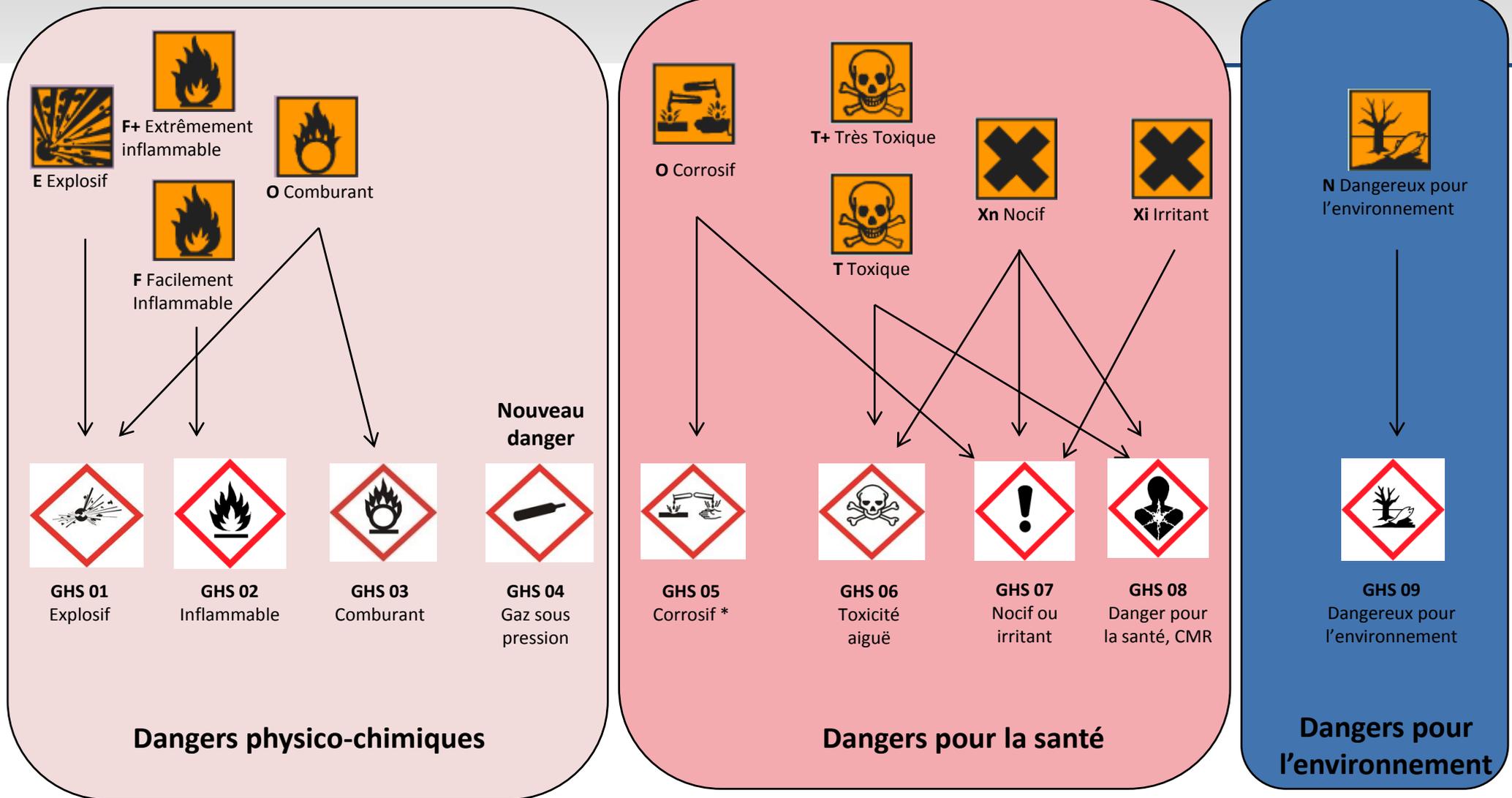


Annexe I chap 3

- Cancérogénicité
- Toxicité pour la reproduction
- Toxicité pour certains organes cibles-exposition unique
- Toxicité pour certains organes cibles-expositions répétées
- Danger par aspiration
- Toxicité aiguë
- Corrosion cutanée / irritation cutanée
- Lésions oculaires graves/irritation oculaire
- Sensibilisation respiratoire ou cutanée
- Mutagénicité sur les cellules germinales



CLP : 9 pictogrammes → correspondance avec l'ancien système



* Peut également être associé à la classe de danger « corrosif pour les métaux »

	Législation	À partir du 20 janvier 2009	À partir du 1er décembre 2010	À partir du 1er juin 2015
Substances	Directive 67/548/CEE (DSD)	Classification requise		Abrogé
		Étiquetage requis (si non étiqueté conformément au CLP)	Aucun étiquetage à moins qu'une dérogation ne s'applique	
	Règlement CE n° 1272/2008 (CLP)	Classification possible	Classification requise	
		Étiquetage possible	Étiquetage requis à moins que la dérogation de 2012 ne s'applique	
Mélanges	Directive 1999/45/CE (DPD)	Classification requise		Abrogé
		Étiquetage requis (si non étiqueté conformément au CLP)		
	Règlement CE n° 1272/2008 (CLP)	Classification possible		Classification requise
		Étiquetage possible		Étiquetage requis à moins que la dérogation de 2017 s'applique

- Ré-étiquetage de toutes les substances et mélanges
- Période transitoire (article 62)
 - ✓ Entrée en vigueur depuis le 1^{er} décembre 2010 pour les substances
 - ✓ Entrée en vigueur à partir du 1^{er} juin 2015 pour les mélanges

Glossaire



- ATP : Adaptation au Progrès Technique
- C&L : Classification et étiquetage
- CAS : Chemical Abstract Substance
- CLP : Classification, Etiquetage, Emballage (Classification, Labelling & Packaging)
- CMR : Cancérogène, Mutagène, et Reprotoxique (toxique pour la reproduction)
- COV : Composés Organiques Volatils
- DL50 : Dose létale pour 50% des animaux
- DPD : Directive Mélanges Dangereux (dir. n°1999/45/CE)
- DSD : Directive Substances Dangereuses (dir. 67/548/CE)
- ECHA : Agence européenne des produits chimiques (*European Chemicals Agency*)
- ETA : Estimation de la Toxicité aiguë
- EM : Etat Membre
- F : Fabricant
- FDS : Fiche de Données de Sécurité
- GHS : Système Global Harmonisé de classification et étiquetage (ou SGH)
- I : Importateur
- M : Mélange
- ONU: Organisation des nations Unies
- R&D : Recherche et Développement
- REACH : Enregistrement, Évaluation, Autorisation et restrictions des substances chimiques
- S : Substance
- STOT : toxicité spécifique pour certains organes cibles
- UA : Utilisateur en Aval (= DU pour Downstream user)

